C14
Catalogue 85-002 ISSN 0715-271X

Juristat

Service Bulletin

Canadian Centre
for Justice Statistics

Bulletin de service

Centre canadien
de la statistique juridique

Price: Canada: $3.60 per issue, $90.00 annually
United States: US$4.30 per issue, US$108.00 annually
Other Countries: US$5.00 per issue, US$126.00 annually
To order Statistics Canada publications, please call our National toll-free line 1-800-267-6677

Prix : Canada : 3,60 $ l'exemplaire, 90 $ par année
États-Unis : 4,30 $ US l'exemplaire, 108 $ US par année
Autres pays : 5,00 $ US l'exemplaire, 126 $ US par année
Pour commander les publications de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-267-6677

Vol.11 No.12

Weapons and Violent Crime

Lee Wolff, Shelley Trevethan and Tracy Hoskins*

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
AUG 23 1991
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Highlights

- Based on police-reported data, between 1975 and 1989, the violent crime rate increased by 59%, from 597 to 948 incidents per 100,000 population. All categories of violent crime except homicide showed increased rates.
- In the violent crimes homicide and robbery, firearm use declined. Between 1975 and 1989, the number of "firearm homicides" declined 25%, from 292 to 218 incidents. Similarly, the number of "firearm robberies" decreased 28%, from 8,962 to 6,441 incidents.
- Declines in the use of firearms in homicides and robberies have also been observed in the United States. However, the declines in the United States have been more varied, and the overall decline smaller , than in Canada. Between 1975 and 1989,

* *Integration and Analysis Program*

August 1991
ISSN 0715-271X

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada. © Minister of Industry, Science and Technology, 1991. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Chief, Author Services, Publications Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Vol.11, Nº 12

L'utilisation d'armes et les crimes de violence

Lee Wolff, Shelley Trevethan et Tracy Hoskins*

Faits saillants

- Les données déclarées par la police indiquent que, de 1975 à 1989, le taux de crimes de violence a augmenté de 59 %, passant de 597 à 948 affaires criminelles pour 100,000 habitants. On a enregistré une hausse des taux dans toutes les catégories de crimes de violence, sauf l'homicide.
- L'utilisation d'armes à feu pour commettre des homicides et des vols qualifiés a diminué. De 1975 à 1989, le nombre d'homicides commis au moyen d'une arme à feu a baissé de 25 %, passant de 292 à 218. De même, le nombre de vols qualifiés perpétrés à l'aide d'une arme à feu a reculé de 28 %, passant de 8,962 à 6,441.
- L'utilisation d'armes à feu pour commettre des homicides et des vols qualifiés a également diminué aux États-Unis. Cependant, les diminutions aux États-Unis sont plus variées, et la baisse générale est inférieure à celle enregistrée au Canada. De 1975 à 1989, le taux d'homicides commis avec une arme à feu est descendu

* *Programme de l'intégration et de l'analyse*

Août 1991
ISSN 0715-271X

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1991. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Chef, Services aux auteurs, Division des publications, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

the firearm homicide rate in Canada declined 38%, from 1.3 to 0.8 per 100,000 population, whereas the United States rate declined 7%, from 5.8 to 5.4. The firearm robbery rate declined 36% in Canada, from 39 to 25, whereas the United States rate declined 21%, from 98 to 77.

- An analysis of data from 10 police departments reporting detailed incident-based information shows that 18% of violent crime victims encountered armed assailants. Fatal injuries were sustained by 1%, and major physical injuries by 6%, of violent crime victims. Five percent of violent crime victims encountered firearms and, of these, the largest proportion (45%) encountered handguns, while 26% encountered hunting rifles or shotguns.

Introduction

This Juristat will examine the extent of weapon use in violent offences, with a specific focus on violent offences involving firearms. The report is divided into two sections. The first section examines national trends for violent crime, firearm homicide and firearm robbery. National crime data are drawn from the "original" Uniform Crime Reporting (UCR) survey and the Homicide Survey, from 1975 to 1989. Parallel information, provided by the Bureau of Justice Statistics, United States Department of Justice, is also included to illustrate how Canadian trends compare to those in the United States. The data from both Canada and the United States are based on standard UCR definitions as reported by the police. It is important to note that, whereas the Canadian data separates firearm offences from unknown weapon offences, the United States data includes approximately 10% of the unknown weapon offences within the category of firearm offences. Therefore, the number of firearm offences in the United States is slightly inflated. Since direct comparisons are not made between the number of firearm offences in Canada and the United States, this difference is not a major concern.

The second section of this report examines selected characteristics of violent crimes, using data from the "revised" UCR survey. This report does not examine firearm offences that are not included in the violent crime category (e.g., possession of a firearm). In addition, accidents and suicides involving firearms are not discussed. A glossary has been included to explain the terms used in this report. When reading this report, it is important to note that the current Canadian firearm legislation, enacted in 1977, came into force in 1978. This legislation introduced firearm prohibition orders for those convicted of serious offences, strengthened the 1968 restricted weapons registration requirements, instituted a "prohibited" weapons category, and introduced a requirement wherein a Firearms Acquisition Certificate is necessary for the purchase of any firearm.

de 38 % au Canada, passant de 1.3 à 0.8 pour 100,000 habitants, tandis qu'aux États-Unis, le taux a régressé de 7 %, passant de 5.8 à 5.4. Le taux de vols qualifiés perpétrés à l'aide d'une arme à feu a reculé de 36 % au Canada, passant de 39 à 25, alors qu'il a baissé de 21 %, de 98 à 77, aux États-Unis.

- Une analyse des données fondées sur l'affaire criminelle et provenant de dix services de police montre que 18 % des victimes de crimes de violence ont fait face à un agresseur armé. Des blessures mortelles et des blessures graves ont été infligées respectivement à 1 % et à 6 % des victimes de crimes de violence. Cinq pour cent des victimes de crimes de violence ont été confrontées à des armes à feu, dont la plus forte proportion (45 %) étaient des armes de poing et 26 % étaient des carabines ou des fusils de chasse.

Introduction

Le présent bulletin porte sur l'utilisation d'armes pour commettre des crimes de violence, particulièrement ceux perpétrés au moyen d'armes à feu. Il se divise en deux sections. La première traite des tendances nationales en ce qui concerne les crimes de violence ainsi que les homicides et les vols qualifiés commis avec une arme à feu. Les données nationales sur la criminalité sont tirées du «premier» Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et de l'Enquête sur les homicides de 1975 à 1989. Des renseignements en parallèle, fournis par le Bureau of Justice Statistics du United States Department of Justice, sont également inclus afin de montrer comment les tendances canadiennes se comparent à celles des États-Unis. Les données du Canada et des États-Unis sont déclarées par les services policiers selon des définitions standard du programme DUC. Il est important de noter que les données du Canada distinguent les infractions commises avec une arme à feu de celles commises avec une arme inconnue, tandis que pour les données des États-Unis, environ 10 % des infractions commises avec une arme inconnue sont comprises dans la catégorie des infractions commises avec une arme à feu. Par conséquent, le nombre d'infractions commises avec une arme à feu aux États-Unis est légèrement gonflé. Cette différence ne pose pas un problème majeur puisque l'on n'établit aucune comparaison directe du nombre d'infractions commises avec une arme à feu entre le Canada et les États-Unis.

Dans la deuxième section, on traite de certaines caractéristiques des crimes de violence en se fondant sur les données du programme DUC «révisé». Sont exclues ici les infractions relatives à une arme à feu qui ne figurent pas dans la catégorie des crimes de violence (p. ex. la possession d'une arme à feu). De plus, les accidents et les suicides avec arme à feu ne sont pas traités. On a ajouté un glossaire afin d'expliquer les termes utilisés. Le lecteur doit noter que les dispositions légales sur le contrôle des armes à feu au Canada, adoptées en 1977, sont entrées en vigueur en 1978. Ces dispositions comportaient l'introduction d'une ordonnance d'interdiction pouvant être rendue à l'endroit des personnes déclarées coupables d'actes criminels graves, le durcissement des exigences de 1968 en matière d'enregistrement des armes à autorisation restreinte, l'établissement d'une catégorie d'armes «prohibées» et l'introduction d'une exigence concernant l'autorisation d'acquisition d'une arme à feu au moment de l'achat.

Trends in Violent Crime

Between 1975 and 1989, the violent crime rate increased by 59%, from 597 to 948 incidents per 100,000 population (Figure 1). Assaults accounted for approximately three-quarters of the violent offences, while robberies and sexual assaults accounted for approximately 11% each. Less than 1% of violent offences were homicides or attempted murders.

All categories of violent crime experienced an increase between 1975 and 1989 with the exception of homicide. During this period, the robbery rate increased by 4%, the attempted murder rate by 14%, and the assault rate by 62%. The increase in the non-sexual assault rate, however, does not represent the increases experienced by each of the categories of assault. During this period, the aggravated assault (level 3) rate increased 33%, the assault with a weapon or causing bodily harm (level 2) rate increased 50%, and the rate for "other" assaults increased 65%. The rate for sexual assault more than doubled, which may be due to a greater tendency towards reporting these offences or may reflect the definitional changes introduced by Bill C-127. This Bill, which became law in 1983, replaced rape with sexual assault in the Criminal Code of Canada. The new sexual assault category provides three levels of sexual assault - aggravated sexual assault, sexual assault with a weapon, and sexual assault. In addition, unlike rape, the sexual assault

Tendances des crimes de violence

De 1975 à 1989, le taux de crimes de violence a augmenté de 59 %, passant de 597 à 948 affaires criminelles pour 100,000 habitants (figure 1). Les voies de fait représentaient environ les trois quarts des crimes de violence, les vols qualifiés en constituaient 11 % et les agressions sexuelles, 11 %. Moins de 1 % des crimes de violence étaient des homicides ou des tentatives de meurtre.

De 1975 à 1989, des hausses ont été enregistrées dans toutes les catégories de crimes de violence, sauf l'homicide. Durant cette période, le taux de vols qualifiés a augmenté de 4 %, le taux de tentatives de meurtre, de 14 % et le taux de voies de fait, de 62 %. Toutefois, l'accroissement du taux de voies de fait n'est pas représentatif des hausses observées dans chacune des catégories de voies de fait. Durant cette période, le taux de voies de fait graves (niveau 3) a augmenté de 33 %, le taux d'agression armée ou d'infliction de lésions corporelles (niveau 2) s'est accru de 50 % et le taux des «autres» voies de fait a monté de 65 %. Le taux d'agressions sexuelles a plus que doublé; cette hausse peut s'expliquer par le fait que les victimes ont davantage tendance à signaler ces infractions ou par les modifications apportées aux définitions dans le projet de loi C-127. Selon ce projet, devenu une loi en 1983, le viol est remplacé par l'agression sexuelle dans le Code criminel du Canada. La nouvelle catégorie d'agression sexuelle se répartit en trois niveaux : l'agression sexuelle grave, l'agression sexuelle armée et l'agression sexuelle. De plus, contrairement au viol, la catégorie d'agression sexuelle

Figure 1

Violent Crime Rates, Canada

Figure 1

Taux de crimes de violence, Canada

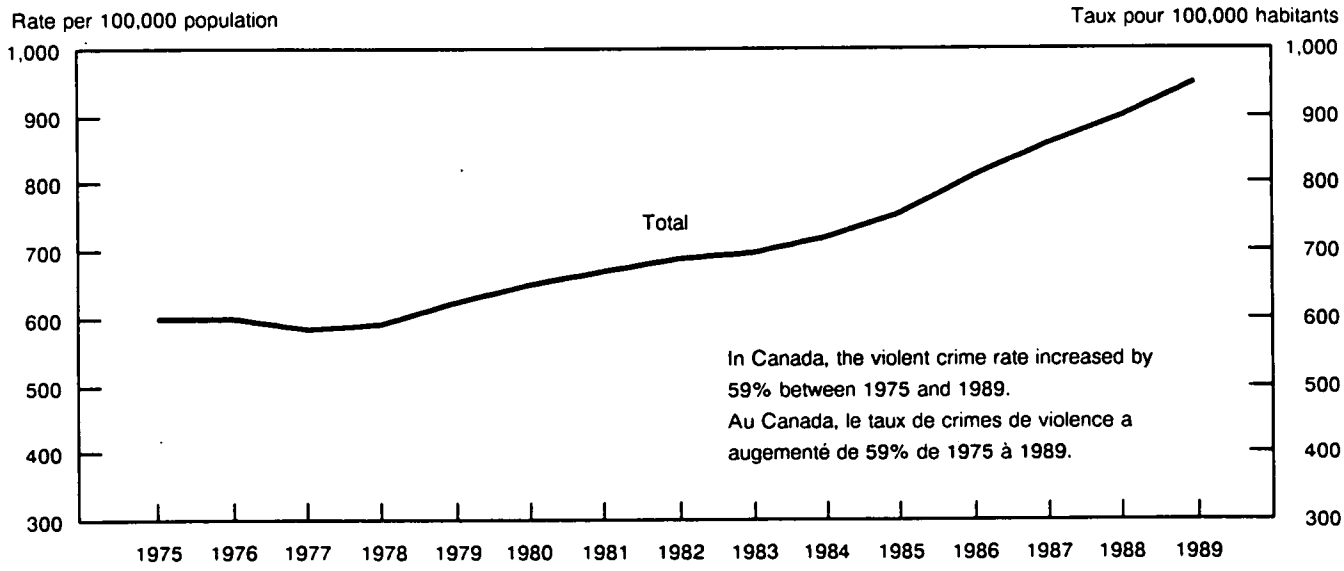

Source: Uniform Crime Reporting Survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

Source: Déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique.

category refers to both males and females. Of all violent crime, only the homicide rate declined - from 3.1 in 1975 to 2.5 in 1989 - a 19% decrease.

Approximately 90% of all adults charged with violent offences during this period were male. This proportion has been consistent over the years and among offence types with the exception of sexual assault. Males accounted for 99% of all adults charged with sexual assault.

Firearm homicides

Between 1975 and 1989, the number of firearm homicides decreased by 25%, from 292 to 218 incidents. Similarly, when examined as a proportion of total homicides, firearm homicides decreased from 42% of all homicides in 1975 to 29% of all homicides in 1988. In 1989, however, the proportion of firearm homicides rose slightly from 1988 to 33% of all homicides.

The decrease in the rate of firearm homicides per 100,000 population is even more noteworthy than the decrease in the number of firearm homicides. The firearm homicide rate declined by 38%, from 1.3 in 1975 to 0.8 in 1989 (Figure 2). Since the rate for

se rapporte tant aux hommes qu'aux femmes. Parmi tous les crimes de violence, seul le taux d'homicides a affiché une baisse, passant de 3.1 en 1975 à 2.5 en 1989, soit une diminution de 19 %.

Durant cette période, environ 90 % de l'ensemble des adultes inculpés de crimes de violence étaient du sexe masculin. Au fil des ans, cette proportion est demeurée constante parmi les divers genres d'infractions, sauf l'agression sexuelle. Les hommes formaient 99 % de tous les adultes inculpés d'agression sexuelle.

Homicides commis au moyen d'une arme à feu

De 1975 à 1989, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a diminué de 25 %, passant de 292 à 218. De même, leur proportion par rapport à l'ensemble des homicides est passée de 42 % en 1975 à 29 % en 1988. Par contre, en 1989, cette proportion s'est accrue légèrement par rapport à l'année précédente pour former 33 % de tous les homicides.

La baisse du taux d'homicides commis avec une arme à feu pour 100,000 habitants est plus marquée que la diminution du nombre d'homicides commis avec une arme à feu. En effet, ce taux a baissé de 38 %, passant de 1.3 en 1975 à 0.8 en 1989 (figure 2). Puisque le taux d'homicides commis avec

Figure 2

Homicide Rates, Canada

Figure 2

Taux d'homicides, Canada

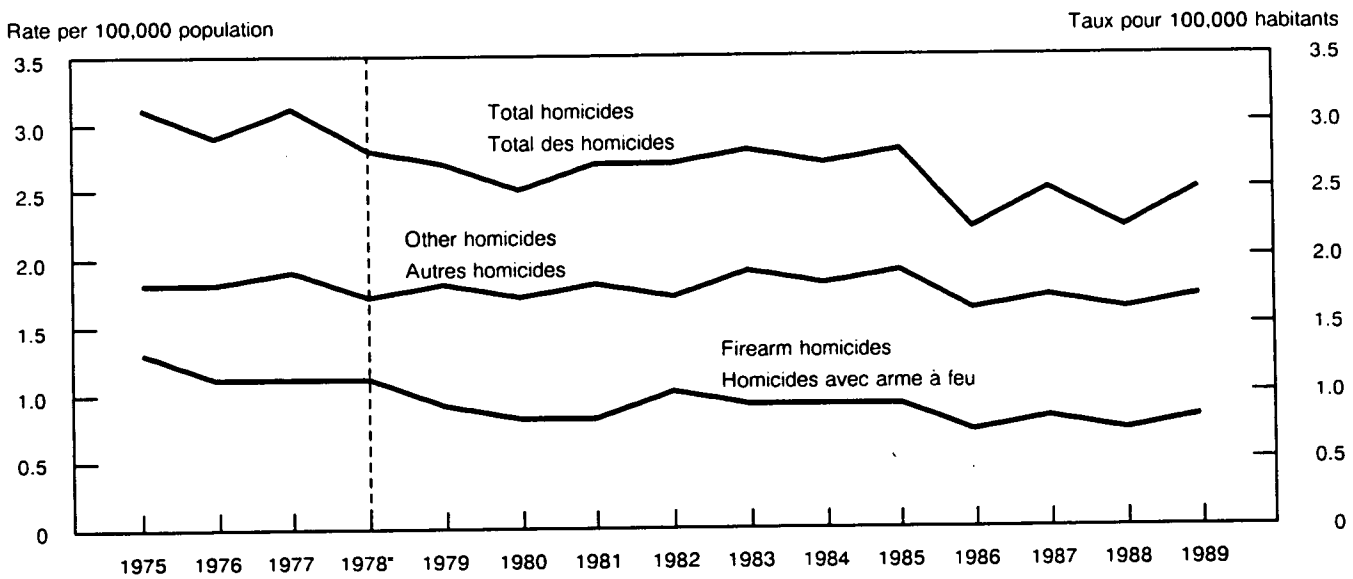

* *1978 - Firearm Legislation Enacted.*
Source: Homicide Survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

* *Entrée en vigeur des dispositions sur le contrôle des armes à feu.*
Source: Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique.

non-firearm homicides has remained relatively stable during this time, the marginal drop in the total homicide rate appears to be almost entirely attributable to the drop in firearm-related incidents.

The firearm homicide rate has also declined in the United States over the years. However, in Canada this decline is relatively steady, whereas in the United States it is more variable. As illustrated in Figure 3, the firearm homicide rate in the United States rose to a high of 6.5 in 1979. This was followed by a decline, to a low of 4.6 in 1984. Since then, the rate has increased. In 1989, the firearm homicide rate was 5.4, a decrease of 7% from the 1975 rate.

une autre arme est demeuré relativement stable durant cette période, la faible baisse du taux global d'homicides semble être presque entièrement attribuable à la diminution des crimes perpétrés avec une arme à feu.

Le taux d'homicides commis avec une arme à feu a également diminué aux États-Unis au fil des ans. Par ailleurs, la baisse observée à ce chapitre au Canada est relativement stable, tandis que celle notée aux États-Unis est plus variable. Comme l'indique la figure 3, le taux aux États-Unis a atteint un sommet de 6.5 en 1979, puis il est descendu à un creux de 4.6 en 1984. Depuis, le taux a augmenté pour s'établir à 5.4 en 1989, en baisse de 7 % par rapport au taux de 1975.

Figure 3

Firearm Homicide Rates, Canada and the United States

Figure 3

Homicides commis au moyen d'une arme à feu, Canada et États Unis

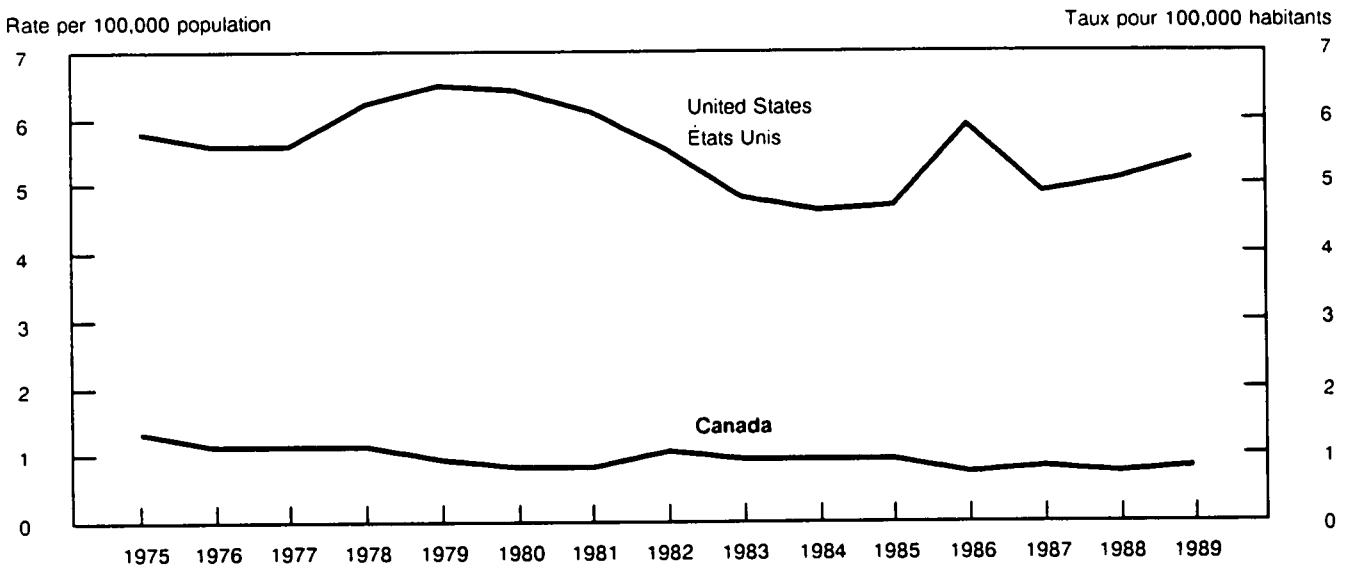

Source: Uniform Crime Reporting Survey, Canadian Centre for Justice Statistics and Bureau of Justice Statistics, United States Department of Justice.

Source: Déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique et le Bureau of Justice Statistics, United States Department of Justice.

Firearm robberies

Similar to firearm homicides, firearm robberies have decreased over the years. Between 1975 and 1989, the number of firearm robberies decreased by 28%, from 8,962 to 6,441 incidents. When examined as a proportion of total robberies, a downward shift is also apparent. Firearm robberies declined from 42% of all robberies in 1975 to 25% of all robberies in 1989.

Vols qualifiés perpétrés au moyen d'une arme à feu

Comme dans le cas des homicides commis à l'aide d'une arme à feu, le nombre de vols qualifiés perpétrés avec une arme à feu a diminué au fil des ans. De 1975 à 1989, ce nombre a baissé de 28 %, passant de 8,962 à 6,441. Si l'on examine cette proportion par rapport à l'ensemble des vols qualifiés, on constate également un mouvement à la baisse: leur proportion est passée de 42 % en 1975 à 25 % en 1989.

In terms of rates per 100,000 population, there has been a 36% decrease in firearm robberies, from 39 in 1975 to 25 in 1989 (Figure 4). In contrast, the non-firearm robbery rate increased from 54 to 73 between 1975 and 1989 (26%). Therefore, the increase in the total robbery rate appears to be due to an increased rate for non-firearm robberies.

Le taux de vols qualifiés commis avec une arme à feu pour 100,000 habitants a diminué de 36 %, allant de 39 en 1975 à 25 en 1989 (figure 4). Par ailleurs, durant la même période, le taux de vols qualifiés perpétrés au moyen d'une autre arme a augmenté de 26 %, passant de 54 à 73. Par conséquent, l'accroissement du taux global de vols qualifiés semble être dû à l'augmentation du taux de vols qualifiés commis avec une autre arme.

Figure 4

Robbery Rates, Canada

Figure 4

Taux de vols qualifiés, Canada

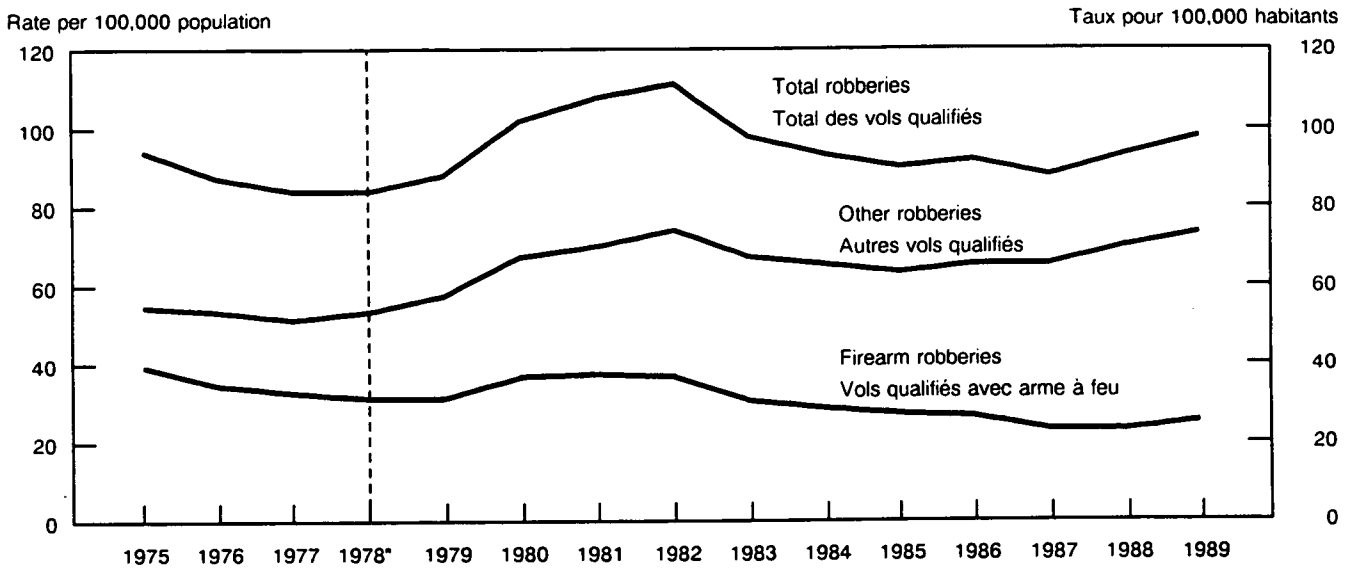

* *1978 - Firearm Legislation Enacted.*
Source: Uniform Crime Reporting Survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

* *Entrée en vigeur des dispositions sur le contrôle des armes à feu.*
Source: Déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique.

The firearm robbery rate in the United States also decreased between 1975 and 1989 (Figure 5). However, the rate in the United States has been more varied, and the overall decline smaller, than in Canada. Between 1975 and 1977, the United States firearm robbery rate declined by 20%. The rate experienced a 32% increase between 1977 and 1981, followed by a 32% decrease between 1981 and 1987. Since then, the rate has slightly increased. In 1989, the firearm robbery rate was 77, a decrease of 21% from 1975.

Aux États-Unis, le taux de vols qualifiés commis avec une arme à feu a également baissé de 1975 à 1989 (figure 5). Toutefois, le taux américain est plus varié, et la baisse générale est inférieure à celle enregistrée au Canada. De 1975 à 1977, le taux de vols qualifiés commis avec une arme à feu a diminué de 20 % aux États- Unis. Le taux a augmenté de 32 % entre 1977 et 1981, puis il est descendu de 32 % entre 1981 et 1987. Depuis, il a augmenté légèrement et s'est établi à 77 en 1989, soit un recul de 21 % par rapport au taux de 1975.

Figure 5

Firearm Robbery Rates, Canada and the United States

Figure 5

Vols qualifiés perpétrés au moyen d'une arme à feu, Canada et États Unis

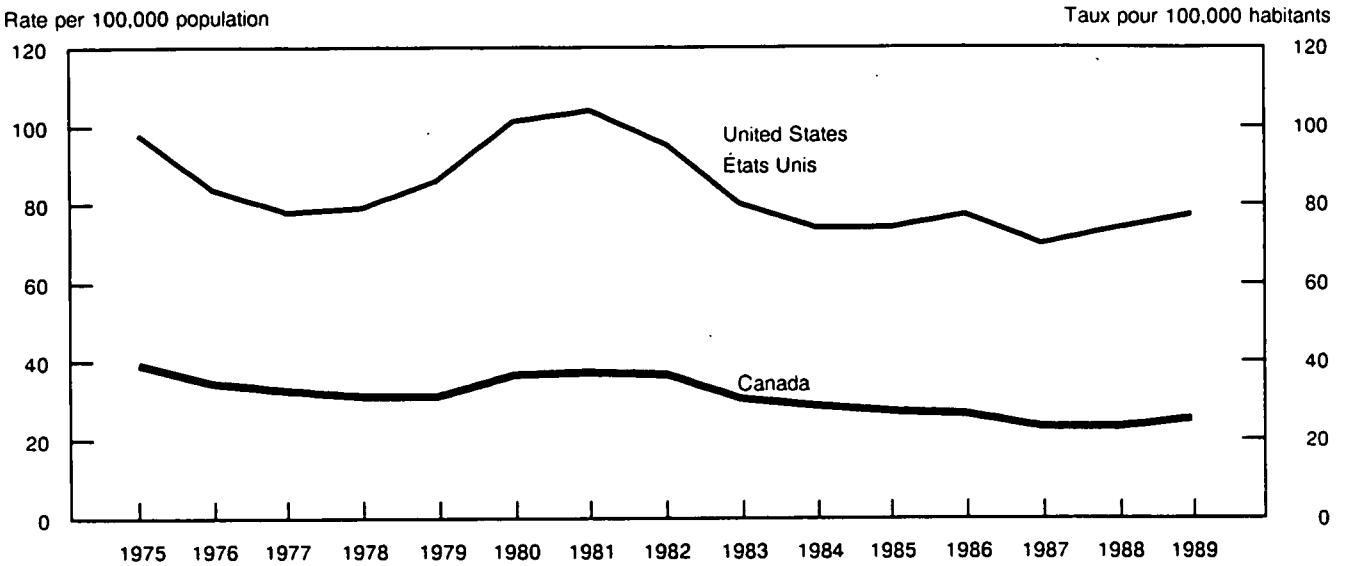

Source: Uniform Crime Reporting Survey, Canadian Centre for Justice Statistics and Bureau of Justice Statistics, United States Department of Justice.

Source: Déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique et le Bureau of Justice Statistics, United States Department of Justice.

Selected Characteristics of Violent Crime

The "revised" UCR survey was the source of selected characteristics of violent crime as reported by victims and/or the police. Types of weapons used against victims and the extent of injuries sustained are examined, with a specific focus on firearms. These data are based on reports of 31,290 victims of violent crime, as reported by ten police departments between 1988 and 1991. Types of weapons encountered and the level of physical injury victims sustained are examined for selected violent offences - assault, sexual assault, robbery, homicide, and attempted murder. Based upon the number of offences reported by these police departments in the original UCR survey, it is estimated that these data account for approximately 6% of all violent offences committed in Canada. The reader is cautioned that these data are not representative of any particular geographic area in Canada and do not include cities with a population over one million. In addition, the data do not include the same time frames for all departments.

Certaines caractéristiques des crimes de violence

Certaines caractéristiques des crimes de violence déclarés par les victimes et la police sont tirées du programme DUC «révisé». Dans la présente section, on traite des genres d'armes utilisées contre les victimes, particulièrement les armes à feu, et de la gravité des blessures infligées. Les données sont fondées sur les rapports concernant 31,290 victimes de crimes de violence et déclarés par dix services de police de 1988 à 1991. On examine les genres d'armes employées et la gravité des blessures infligées aux victimes de certains crimes de violence, soit les voies de fait, les agressions sexuelles, les vols qualifiés, les homicides et les tentatives de meurtre. D'après le nombre de crimes déclarés par ces corps policiers dans le cadre du premier programme DUC, on estime que ces données se rapportent à près de 6 % de tous les crimes de violence commis au Canada. Le lecteur doit noter que ces données ne sont représentatives d'aucune région particulière du Canada et excluent les villes comptant plus d'un million d'habitants. De plus, les données ne portent pas toutes sur la même période de référence pour l'ensemble des services de police.

Involvement of weapons

Eighteen percent of violent crime victims encountered assailants who were armed with some form of weapon (Table 1). Male victims encountered armed assailants more often than female victims (24% versus 14%). The most common weapons encountered by victims (5% each) were firearms and sharp instruments (83% of which were knives). The majority (81%) of victims of violent crime encountered unarmed assailants (i.e., physical force only).

These data are consistent with a finding from the General Social Survey (GSS), conducted by Statistics Canada in 1988, that 20% of violent incidents involved the use of a weapon by the offender. The GSS was based on information from a sample of 9,870 telephone respondents in the ten Canadian provinces.

The majority of violent crime victims were victims of assault (76%). A further 10% were victims of sexual assault and 8% were robbery victims. Victims of homicide and attempted murder comprised less than 1% each of all violent crime victims. Male victims were victims of assault more often than female victims (82% versus 70%), however, they were victims of sexual assault less often than female victims (4% versus 17%).

The majority of victims of sexual assault and assault were not confronted by offenders armed with any type of weapon (92% and 86%, respectively). Homicide, robbery and attempted murder victims more often encountered an armed offender. Firearms were the most frequently encountered weapons by homicide and robbery victims (49% and 39%, respectively), followed by sharp instruments (23% each). However, the same proportion of attempted murder victims encountered firearms and sharp instruments (37% each).

Injury to victims

Level of injury refers to the extent of each victim's physical injury at the time of the incident, or as determined through police investigation. Although an important aspect of violent crime, emotional injury is not included as this information is not recorded in police reports.

One percent of violent crime victims received fatal injuries and 6% received major physical injuries. No physical injuries were reported for 42% of victims, while 44% of victims received minor injuries. The level of physical injury was unknown for 7% of victims of violent crime. Male victims sustained major or fatal injuries more often than female victims (10% versus 4%).

Utilisation d'armes

Dix-huit pour cent des victimes de crimes de violence ont fait face à un agresseur muni d'une arme quelconque (tableau 1). Les victimes du sexe masculin ont affronté un agresseur armé plus souvent que celles du sexe féminin (24 % contre 14 %). Les armes employées le plus souvent sont les armes à feu (5 %) et les instruments pointus (5 %); parmi ces derniers, 83 % étaient des couteaux. La majorité (81 %) des victimes de crimes de violence ont fait face à un agresseur non armé (qui a eu recours à la force seulement).

Ces données concordent avec les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG), menée par Statistique Canada en 1988 et selon laquelle 20 % des crimes de violence impliquaient l'utilisation d'une arme par l'agresseur. L'ESG est fondée sur des renseignements recueillis par téléphone auprès d'un échantillon de 9,870 répondants des dix provinces canadiennes.

La majorité des victimes de crimes de violence (76 %) ont subi des voies de fait. Dix pour cent ont été l'objet d'une agression sexuelle et 8 %, d'un vol qualifié. Les proportions de victimes d'homicide et de victimes de tentative de meurtre s'établissaient chacune à moins de 1 % de l'ensemble des victimes de crimes de violence. Les victimes du sexe masculin étaient plus souvent l'objet de voies de fait que celles du sexe féminin (82 % contre 70 %). Par ailleurs, les victimes du sexe féminin étaient plus souvent l'objet d'agression sexuelle que celles du sexe masculin (17 % contre 4 %).

La majorité des victimes d'agression sexuelle et de voies de fait n'ont pas fait face à un agresseur armé (92 % et 86 % respectivement). Par ailleurs, les victimes d'homicide, de vol qualifié et de tentative de meurtre ont plus souvent affronté un agresseur armé. Pour ce qui est des homicides et des vols qualifiés, les armes à feu ont été utilisées le plus souvent, soit dans des proportions respectives de 49 % et de 39 %; viennent ensuite les instruments pointus qui ont été utilisés dans des proportions égales (23 %). Cependant, dans le cas des tentatives de meurtre, les armes à feu et les instruments pointus ont été employés dans une même proportion (37 %).

Blessures infligées aux victimes

Par «gravité des blessures», on entend la sévérité des lésions corporelles infligées à chaque victime au moment de l'affaire ou déterminée à la suite d'une enquête policière. Bien que les blessures d'ordre émotionnel soient un aspect important des crimes de violence, elles ne sont pas prises en compte ici, car ces renseignements ne sont pas indiqués dans les rapports de police.

Un pour cent des victimes de crimes de violence ont subi des blessures mortelles et 6 %, des blessures graves. Quarante-deux pour cent n'ont subi aucune blessure, tandis que 44 % ont été blessées légèrement. La gravité des blessures n'était pas connue pour 7 % des victimes de crimes de violence. Des blessures graves ou mortelles ont été infligées plus souvent à des victimes du sexe masculin qu'à celles du sexe féminin (10 % contre 4 %).

As illustrated in Figure 6, physical force was the most common method used when major, minor or no physical injuries occurred (67%, 89% and 76%, respectively). However, the greatest proportion of fatalities were caused by firearms (42%). Only 3% of victims who sustained major injuries, and 1% of victims who sustained minor injuries, were wounded with a firearm.

Comme l'indique la figure 6, la force physique a été utilisée le plus souvent dans les cas où la victime a subi des blessures graves (67 %), des blessures légères (89 %) ou aucune blessure (76 %). Cependant, la plus forte proportion des blessures mortelles ont été causées par des armes à feu (42 %). Seulement 3 % des victimes qui ont été blessées grièvement et 1 % des victimes qui ont reçu de légères blessures ont été atteintes de coups de feu.

Figure 6

Level of Injury Sustained by Type of Weapon

Figure 6

Gravité des blessures infligées selon le genre d'arme employée

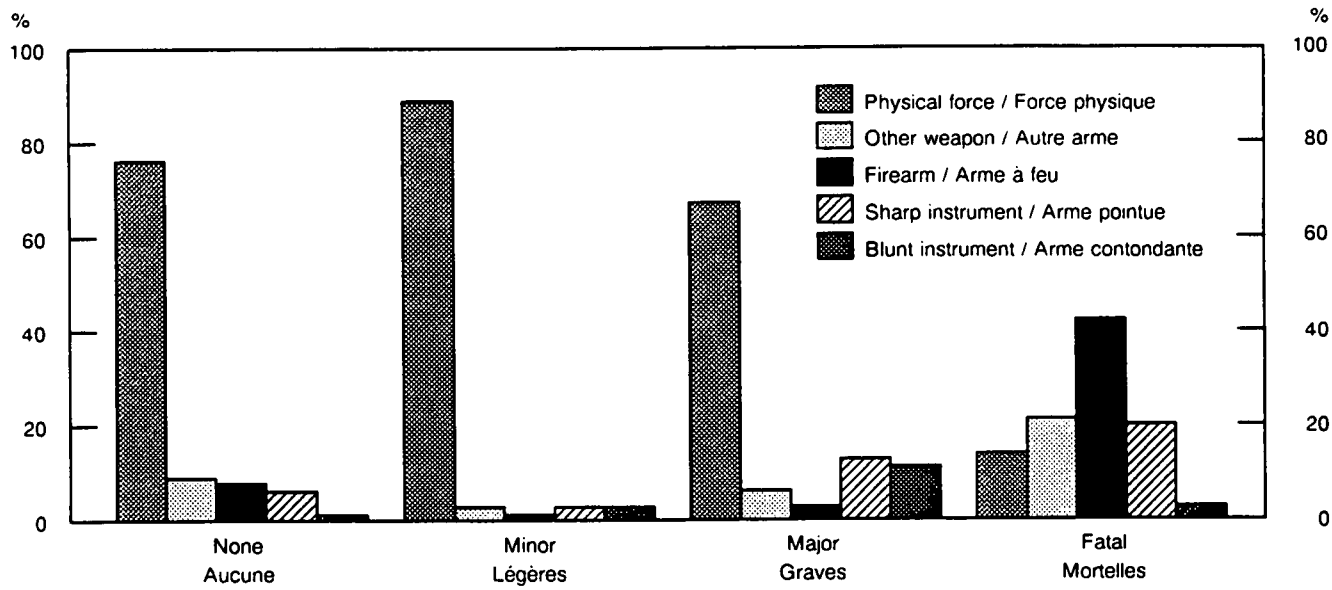

Source: Revised Uniform Crime Reporting Survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

Source: Déclaration uniforme de la criminalité révisé, Centre canadien de la statistique juridique.

Sixty percent of assault victims reported receiving some form of physical injury, with 7% sustaining major injuries (Table 2). However, the percentage of major injuries increased when a weapon was used. For instance, 29% of assault victims who encountered a blunt instrument, and 22% of those who encountered a sharp instrument, sustained major injuries.

Fifteen percent of sexual assault victims sustained some physical injury. This does not include any indication of emotional injury experienced by the victim. When sexual assaults involve a weapon, however, a greater percentage of physical injuries are reported. For instance, 42% of sexual assault victims who encountered sharp instruments sustained some physical injury. Female victims of sexual assault sustained physical injury more often than male victims (16% versus 11%).

Soixante pour cent des victimes de voies de fait ont déclaré avoir subi certaines blessures, dont 7 % étaient des blessures graves (tableau 2). Toutefois, le pourcentage des blessures graves augmente lorsqu'une arme est utilisée. Par exemple, 29 % des victimes de voies de fait confrontées à un instrument contondant et 22 % de celles confrontées à un instrument pointu ont été blessées grièvement.

Quinze pour cent des victimes d'agression sexuelle ont reçu certaines lésions corporelles. Ce pourcentage ne tient pas compte des blessures d'ordre émotionnel subies par la victime. Par contre, lorsqu'il s'agit d'agressions sexuelles armées, un pourcentage plus élevé de blessures physiques sont déclarées. Par exemple, 42 % des victimes d'agression sexuelle confrontées à un instrument pointu ont reçu certaines blessures. Les femmes victimes d'agression sexuelle subissent des blessures physiques plus souvent que leurs homologues masculins (16 % contre 11 %).

Although robbery victims were more likely to encounter firearms or sharp instruments than were victims of assault, they were not as likely to be injured. Only 24% of robbery victims sustained any injury, as compared to 60% of assault victims.

Sixty-four percent of attempted murder victims sustained some form of physical injury, with 40% sustaining major injuries. Although firearms and sharp instruments were used equally on victims of attempted murder (37% each), a greater percentage (54%) of victims facing sharp instruments sustained major injuries than those facing firearms (26%).

Type of firearm

As previously mentioned, 5% of all violent crime victims in the database encountered offenders armed with firearms. The handgun, a restricted weapon under the Criminal Code, was the firearm most frequently encountered by firearm victims (45%), and most notably, by robbery victims (58%) (Table 3).

Prohibited firearms, including sawed-off rifles or shotguns and fully automatic firearms, were used against 19% of firearm victims. They were encountered in 22% of firearm robberies, 20% of firearm-related homicides (including attempts) and 10% of firearm assaults.

Twenty-six percent of firearm victims encountered a hunting rifle or shotgun. However, approximately one-half of all firearm assault and homicide (including attempts) victims encountered hunting rifles or shotguns (51% and 49%, respectively). In the case of robbery, these weapons were encountered by only 12% of all firearm victims.

For further information

For further information, please contact Information and Client Services, Canadian Centre for Justice Statistics, 19th Floor, R.H. Coats Building, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (613-951-9023).

Bien que les victimes de vol qualifié soient davantage susceptibles d'être confrontées à une arme à feu ou à un instrument pointu que les victimes de voies de fait, elles risquaient moins d'être blessées. Seulement 24 % des victimes de vol qualifié ont été blessées, comparativement à 60 % des victimes de voies de fait.

Soixante-quatre pour cent des victimes de tentative de meurtre ont reçu certaines blessures, dont 40 % étaient des blessures graves. Les armes à feu et les instruments pointus ont été utilisés dans des proportions égales (37 %) contre les victimes de tentative de meurtre, mais le pourcentage de victimes ayant subi des blessures graves est plus élevé chez celles confrontées à un instrument pointu (54 %) que chez celles confrontées à une arme à feu (26 %).

Genres d'armes à feu

Comme il a été mentionné précédemment, 5 % de toutes les victimes de crimes de violence prises en compte dans la base de données ont affronté un agresseur muni d'une arme à feu. L'arme de poing, une arme à autorisation restreinte en vertu du Code criminel, était utilisée le plus souvent contre les victimes confrontées à une arme à feu (45 %), particulièrement les victimes de vol qualifié (58 %) (tableau 3).

Les armes prohibées, dont les carabines ou les fusils à canon tronçonné et les armes à feu entièrement automatiques, ont été utilisées contre 19 % des victimes confrontées à une arme à feu. Les armes prohibées ont été employées dans 22 % des vols qualifiés perpétrés avec une arme à feu, 20 % des homicides commis avec une arme à feu (y compris les tentatives de meurtre) et 10 % des voies de fait commises avec une arme à feu.

Parmi les victimes confrontées à une arme à feu, 26 % ont fait face à une carabine ou à un fusil de chasse. Cependant, environ la moitié de toutes les victimes de voies de fait et d'homicide (y compris les tentatives de meurtre) commis avec une arme à feu ont été confrontées à des carabines ou à des fusils de chasse (51 % et 49 % respectivement). En ce qui concerne le vol qualifié, ces armes ont été employées contre seulement 12 % de toutes les victimes confrontées à une arme à feu.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Sous-section de l'information et des services à la clientèle, Centre canadien de la statistique juridique, 19e étage, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (613-951-9023).

Table 1

Weapon Causing Injury to Victims of Violent Crime, Ten Selected Police Departments, 1988-1991

Tableau 1

Armes ayant causé de blessures aux victimes de crimes de violence, dix services de police, 1988-1991

Type of weapon by most serious offence Genres d'armes, selon l'infraction la plus graves	Number Nombre	Percent Pourcentage
Total victims - Total des victimes	31290	100
Firearm - Arme à feu	1595	5
Sharp instrument - Instrument pointu	1605	5
Blunt instrument - Instrument contondant	767	2
Physical force - Force physique	25345	81
Other weapon - Autre arme	1978	6
Assault - Voies de fait	23863	100
Firearm - Arme à feu	348	1
Sharp instrument - Instrument pointu	793	3
Blunt instrument - Instrument contondant	647	3
Physical force - Force physique	20607	86
Other weapon - Autre arme	1468	6
Sexual assault - Agression sexuelle	3262	100
Firearm - Arme à feu	13	0
Sharp instrument - Instrument pointu	57	2
Blunt instrument - Instrument contondant	--	--
Physical force - Force physique	3010	92
Other weapon - Autre arme	178	5
Robbery - Vol qualifié	2522	100
Firearm - Arme à feu	974	39
Sharp instrument - Instrument pointu	591	23
Blunt instrument - Instrument contondant	91	4
Physical force - Force physique	783	31
Other weapon - Autre arme	83	3
Attempted murder - Tentative de meurtre	246	100
Firearm - Arme à feu	91	37
Sharp instrument - Instrument pointu	90	37
Blunt instrument - Instrument contondant	11	4
Physical force - Force physique	28	11
Other weapon - Autre arme	26	11
Homicide	163	100
Firearm - Arme à feu	80	49
Sharp instrument - Instrument pointu	37	23
Blunt instrument - Instrument contondant	--	--
Physical force - Force physique	27	17
Other weapon - Autre arme	13	8
Other violent offences - Autres crimes de violence	1234	100
Firearm - Arme à feu	89	7
Sharp instrument - Instrument pointu	37	3
Blunt instrument - nstrument contondant	--	--
Physical force - Force physique	890	72
Other weapon - Autre arme	210	17

-- *Amount too small to be expressed*
-- *Nombres infimes*
Source: Canadian Centre for Justice Statistics (revised UCR survey).
Centre canadien de la statistique juridique (Programme DUC révisé).

Table 2

Level of Injury Sustained by Victims of Violent Crime by Type of Weapon Causing Injury, Ten Selected Police Departments, 1988-1991

Tableau 2

Gravité des blessures subies par les victimes de crimes de violence, selon le genre d'arme, dix services de police, 1988-1991

Type of weapon by most serious offence Genres d'armes, selon l'infraction la plus grave	Level of Physical Injury Gravité des blessures					
	Total victims Total des victimes	Unknown Inconnue	None Aucune	Minor Légères	Major Graves	Fatal Mortelles
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Total victims – Total des victimes	31290	7	42	44	6	1
Firearm – Arme à feu	1595	12	68	11	4	5
Sharp instrument – Instrument pointu	1605	6	50	27	16	2
Blunt Instrument – Instrument contondant	767	2	20	50	27	--
Physical Force – Force physique	25345	6	40	49	5	-
Other weapon – Autre arme	1978	9	59	24	6	2
Assault – Voies de fait	23863	5	35	53	7	-
Firearm – Arme à feu	348	30	39	24	7	-
Sharp instrument – Instrument pointu	793	4	36	38	22	-
Blunt Instrument – Instrument contondant	647	2	14	55	29	-
Physical Force – Force physique	20607	5	34	56	6	-
Other weapon – Autre arme	1468	5	56	31	8	-
Sexual assault – Agression sexuelle	3262	15	70	14	1	-
Firearm – Arme à feu	13	--	--	--	--	-
Sharp Instrument – Instrument pointu	57	19	35	42	--	-
Blunt Instrument – Instrument contondant	--	-	-	--	--	-
Physical Force – Force physique	3010	14	71	14	1	-
Other weapon – Autre arme	178	20	77	--	-	-
Robbery – Vol qualifié	2522	7	69	20	4	-
Firearm – Arme à feu	974	8	85	6	--	-
Sharp Instrument – Instrument pointu	591	6	77	13	4	-
Blunt Instrument – Instrument contondant	91	--	62	26	--	-
Physical Force – Force physique	783	5	46	42	8	-
Other weapon – Autre arme	83	20	64	13	--	-
Attempted murder – Tentative de meurtre	246	5	31	24	40	-
Firearm – Arme à feu	91	--	53	15	26	-
Sharp Instrument – Instrument pointu	90	--	12	29	54	-
Blunt Instrument – Instrument contondant	11	-	-	-	100	-
Physical Force – Force physique	28	--	--	46	--	-
Other weapon – Autre arme	26	-	50	--	--	-
Homicide	163	-	-	-	-	100
Firearm – Arme à feu	80	-	-	-	-	100
Sharp Instrument – Instrument pointu	37	-	-	-	-	100
Blunt Instrument – Instrument contondant	--	-	-	-	-	--
Physical Force – Force physique	27	-	-	-	-	100
Other weapon – Autre arme	13	-	-	-	-	100
Other violent offences	1234	13	73	11	--	3
Firearm – Arme à feu	89	--	81	12	-	--
Sharp Instrument – Instrument pointu	37	--	70	--	-	--
Blunt Instrument – nstrument contondant	--	--	--	--	-	-
Physical Force – Force physique	890	13	73	14	--	--
Other weapon – Autre arme	210	18	68	-	-	14

- *Nil or zero*
- *Néant ou zéro*
-- *Amount too small to be expressed*
-- *Nombres infimes*

Source: Canadian Centre for Justice Statistics (revised UCR survey).
Centre canadien de la statistique juridique (progamme DUC révisé).

Table 3

Type of Firearm Causing Injury to Victims of Selected Violent Offences, Ten Selected Police Departments, 1988-1991

Tableau 3

Genres d'armes ayant causé des blessures aux victimes de certaines crimes de violence, dix services de police, 1988-1991

Type of firearm by selected offence[1] Genres d'armes à feu, selon certaines infractions[1]	Number Nombre	Percent Pourcentage
Total firearm victims[2] - Total des victimes blessées par une arme à feu[2]	1595	100
Fully automatic firearm - Arme entièrement automatique	57	4
Sawed-off rifle or shotgun - Carabine ou fusil à canon tronçonné	245	15
Handgun - Arme de poing	715	45
Hunting rifle or shotgun - Carabine ou fusil de chasse	407	26
Other firearm - Autre arme à feu	171	11
Firearm robberies - Vols qualifiés avec arme à feu	974	100
Fully automatic firearm - Arme entièrement automatique	35	4
Sawed-off rifle or shotgun - Carabine ou fusil à canon tronçonné	178	18
Handgun - Arme de poing	564	58
Hunting rifle or shotgun - Carabine ou fusil de chasse	118	12
Other firearm - Autre arme à feu	79	8
Firearm assaults - Voies de fait avec arme à feu	348	100
Fully automatic firearm - Arme entièrement automatique	--	--
Sawed-off rifle or shotgun - Carabine ou fusil à canon tronçonné	34	10
Handgun - Arme de poing	58	17
Hunting rifle or shotgun - Carabine ou fusil de chasse	179	51
Other firearm - Autre arme à feu	72	21
Firearm homicides (and attempts) - Homicides (et tentatives de meurtre) avec arme à feu	171	100
Fully automatic firearm - Arme entièrement automatique	14	8
Sawed-off rifle or shotgun - Carabine ou fusil à canon tronçonné	20	12
Handgun - Arme de poing	34	20
Hunting rifle or shotgun - Carabine ou fusil de chasse	84	49
Other firearm - Autre arme à feu	19	11

-- *Amount too small to be expressed*
-- *Nombres infimes*
1 *Based on victim or police reports*
1 *Basé sur les rapports des victimes ou des services de police*
2 *Includes victims of sexual assaults and "other" violent offences*
2 *Comprend les victimes d'agression sexuelle et d'autres crimes de violence*
Source: Canadian Centre for Justice Statistics (revised UCR survey).
Centre canadien de la statistique juridique (programme DUC révisé).

Glossary

Level of injury refers to the extent of each victim's physical injury at the time of the incident, or as determined through police investigation. This element includes:

1. **No injury** – no visible physical injury at the time of the incident though weapons or physical force were used;

2. **Minor injury** – a physical injury requiring no professional medical treatment or only some first aid (e.g., band-aid, ice);

3. **Major injury** – a physical injury that is more than "trifling" or "transient" in nature and requiring professional medical attention at the scene or transportation to a medical facility; and

4. **Fatal** - a physical injury resulting in death.

Uniform Crime Reporting (UCR) survey:

1. **Original UCR survey** – aggregate-based survey that records the number of incidents reported to the police. It includes the number of reported offences and the number of actual offences (excluding unfounded), the number of offences cleared by charge, and gender and age of persons charged. It does not provide victim characteristics.

2. **Revised UCR survey** – incident-based microdata survey that captures information on individual criminal incidents reported to police, including characteristics of victims, accused persons and incidents.

The data from the original UCR survey is based on incidents rather than victims. However, in all categories of violent crime except robbery, the number of incidents recorded is equal to the number of victims in the incident. In the case of robbery, the incident rather than the victim is counted. The data from the revised UCR survey is based on victims rather than incidents.

When more than one offence is reported for a victim, only the **most serious offence** is used in this report. For instance, if a homicide and robbery are reported against a victim, only the homicide is used. Only 2% of incidents had a secondary violent offence, the largest proportion of which occurred when the most serious offence was assault (50%). In addition, 74% of secondary violent offences were assaults. The **violations counted** in the revised UCR survey include offences that were reported prior to the initiation of the revised survey but cleared after the revised survey reporting began.

Glossaire

Gravité des blessures: Importance des blessures infligées à chaque victime au moment de l'affaire ou déterminées à la suite d'une enquête policière. Cet élément d'information comprend :

1. **Aucune blessure** – aucune blessure apparente causée à la victime au moment de l'affaire malgré le recours à une arme ou à la force physique.

2. **Blessures légères** – blessures ne nécessitant aucun traitement médical professionnel ou nécessitant uniquement des premiers soins (p. ex. un pansement adhésif, de la glace).

3. **Blessures graves** – blessures plus sérieuses ou profondes nécessitant des soins médicaux professionnels sur les lieux ou le transport à un établissement sanitaire.

4. **Blessures mortelles** – blessures causant la mort.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC):

1. **Premier programme DUC** – enquête fondée sur des données agrégées selon laquelle on enregistre le nombre d'affaires criminelles signalées à la police. Ces données portent notamment sur le nombre d'infractions déclarées et le nombre d'infractions réelles (sauf celles qui sont sans fondement), le nombre d'infractions classées par mise en accusation et le sexe et l'âge des inculpés. L'enquête ne fournit aucune caractéristique des victimes.

2. **Programme DUC révisé** – enquête fondée sur des microdonnées selon laquelle on saisit des renseignements sur chaque affaire criminelle signalée à la police, y compris les caractéristiques de la victime, de l'accusé et de l'affaire.

Les données tirées du premier programme DUC sont fondées sur l'affaire criminelle plutôt que sur la victime. Cependant, dans toutes les catégories de crimes de violence, sauf le vol qualifié, le nombre d'affaires correspond au nombre de victimes en cause dans l'affaire. Pour ce qui est des vols qualifiés, on compte le nombre d'affaires au lieu du nombre de victimes. Par ailleurs, les données du programme DUC révisé sont fondées sur la victime plutôt que sur l'affaire.

Lorsque plusieurs infractions sont déclarées à l'égard d'une victime, seule l'**infraction la plus grave** est prise en compte dans le présent rapport. Par exemple, si un homicide et un vol qualifié ont été déclarés à l'égard d'une victime, seul l'homicide est pris en compte. Seulement 2 % des infractions avaient une infraction secondaire violente, la plus partie dequelles ont eues lieu quand l'infraction la plus grave était une voie de fait (50%). En plus, 74 % des infractions secondaires violentes étaient des voies de fait. Le nombre d'**infractions comptées** aux fins du programme DUC révisé comprend les infractions déclarées avant le début de ce programme mais classées après.

Violent crime includes:

1. **Homicide** – includes first and second degree murder, manslaughter, and infanticide. Deaths caused by criminal negligence, suicide, accident, or justifiable homicide are not included;

2. **Attempted murder** – includes conspiracy to commit murder and attempted murder;

3. **Assault** – includes aggravated assault (level 3), assault with a weapon or causing bodily harm (level 2), assault (level 1), unlawfully causing bodily harm, discharge firearm with intent, assault against peace-public officer, criminal negligence causing bodily harm, and other assaults;

4. **Sexual assault** – includes aggravated sexual assault, sexual assault with a weapon or threats to a third party, and sexual assault. "Other" non-assault sexual offences, (e.g., sexual immorality, indecent exposure) are not included;

5. **Robbery** – includes offences where one steals and uses violence or threats of violence to overcome resistance, assaults any person with intent to steal from him/her, or steals while armed with an offensive weapon or imitation thereof; and

6. **"Other"** – includes other violent offences not stated above (e.g., criminal negligence causing death, kidnapping, abduction, extortion, non-assault sexual offences).

Weapon refers to anything used or intended for use in causing or threatening death or injury, whether designed for such purposes or not. Only the **weapon causing injury** during the commission of a criminal incident involving a violent offence is recorded. This element includes:

1. **Physical force** – includes the use of one's own body strength and/or any action that is intended to cause bodily injury or death (e.g., choking, pushing, punching);

2. **Firearms** – includes fully automatic firearms, sawed-off rifles and shotguns, handguns, hunting rifles and shotguns, and "other" firearms (e.g., starters pistol, BB gun). Fully automatic firearms and sawed-off rifles and shotguns are considered **prohibited weapons**. Handguns are considered **restricted weapons**.

Crimes de violence:

1. **Homicide** – comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Les décès dus à la négligence criminelle ou à un accident, les suicides ou les homicides justifiables sont exclus.

2. **Tentative de meurtre** – comprend le complot de commettre un meurtre et la tentative de meurtre.

3. **Voies de fait** – comprend les voies de fait graves (niveau 3), l'agression armée ou l'infliction de lésions corporelles (niveau 2), les voies de fait (niveau 1), l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu, les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et autres voies de fait.

4. **Agression sexuelle** – comprend l'agression sexuelle grave, l'agression sexuelle armée ou des menaces à une tierce personne et l'agression sexuelle. Sont exclues les «autres» infractions d'ordre sexuel non violentes (p. ex. l'immoralité sexuelle, l'exhibition).

5. **Vol qualifié** – comprend les infractions qui consistent à voler et à employer la violence ou des menaces de violence contre une personne afin de maîtriser toute résistance, à se livrer à des voies de fait sur une personne avec l'intention de la voler ou à voler une personne en étant muni d'une arme offensive ou d'une imitation d'une telle arme.

6. **«Autres crimes»** – comprend les autres crimes de violence qui ne sont pas énumérés ci-dessus (p. ex. la négligence criminelle causant la mort, l'enlèvement, le rapt, l'extorsion, les infractions d'ordre sexuel non violentes).

Arme: Tout instrument utilisé ou destiné à être utilisé pour tuer une personne ou lui infliger des blessures ou pour menacer de le faire, qu'il soit conçu ou non à cette fin. On indique seulement l'**arme ayant causé des blessures** lors d'une affaire comportant un crime de violence. Cet élément d'information comprend:

1. **Force physique** – comprend le recours à la force et (ou) toute action visant à causer des lésions corporelles ou la mort (p. ex. la strangulation, la poussée, les coups portés).

2. **Armes à feu** – comprend les armes à feu entièrement automatiques, les carabines et les fusils à canon tronçonné, les armes de poing, les carabines et les fusils de chasse et les «autres» armes à feu (p. ex. un pistolet de départ, un fusil à air comprimé). Les armes à feu entièrement automatiques et les carabines et les fusils à canon tronçonné sont considérés comme des **armes prohibées**. Les armes de poing sont considérées comme des **armes à autorisation restreinte**.

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010072728

3. **Sharp instruments** – includes knives (e.g., kitchen knives, pocket knives, switchblades) and any article other than a knife whose action would cut or pierce flesh (e.g., hatchet, razor blade, bow and arrow, sword, crossbow);

4. **Blunt instruments** – includes any tool or article that is used to cause physical injury or death by hitting or bludgeoning (e.g., baseball bat, fireplace poker, brick); and

5. **"Other"** – includes any object used as a weapon which is not stated above, (e.g., poison, motor vehicle).

3. **Instruments pointus** – comprend les couteaux (p. ex. un couteau de cuisine, un couteau de poche, un couteau à ouverture automatique) et tout autre article dont l'action permettrait de couper ou de percer la peau (p. ex. une hachette, une lame de rasoir, un arc et des flèches, une épée, une arbalète)

4. **Instruments contondants** – comprend tout instrument ou article utilisé pour causer des blessures ou la mort à l'aide de coups (p. ex. un bâton de baseball, un crochet piqué-feu, une brique).

5. **«Autres armes»** – comprend tout autre objet utilisé comme arme et non mentionné ci-dessus (p. ex. un poison, un véhicule à moteur).